

AUROPA

Nutizie di l'

Nuvembri-Dicembri 2023



FONDS EUROPÉEN POUR L'INNOVATION : APPELS 2023

Le Fonds européen pour l'innovation est une nouvelle initiative dont les premiers appels ont été publiés en 2020. Son budget provient des recettes du système d'échange de quota d'émissions de l'UE et s'élève à 40 milliards d'€ pour la période 2020-2030. L'objectif du Fonds européen pour l'innovation est d'encourager les entreprises et les pouvoirs publics à investir dans des technologies durables innovantes dans les secteurs des industries à forte intensité énergétique, des énergies renouvelables, du stockage d'énergie, du piégeage, de l'utilisation et du stockage de carbone ainsi que de la mobilité et des bâtiments neutres en carbone afin de renforcer la compétitivité de l'UE tout en atteignant les objectifs de neutralité climatique à l'horizon 2050. Le 23 novembre dernier, la Commission européenne a publié plusieurs appels dans le cadre du Fonds européen pour l'innovation déclinés en 2 volets : les enchères sur l'hydrogène renouvelable et les technologies net zéro.

Le 1er volet sur les enchères sur l'hydrogène renouvelable a été lancé dans le cadre de l'initiative de la Banque européenne de l'Hydrogène, annoncée dans une communication de la Commission européenne en mars 2023. Doté d'une enveloppe de 800 millions d'€, cet appel vise à soutenir de manière rentable la nouvelle production d'hydrogène vert afin d'atteindre l'objectif européen de 10 millions de tonnes produites en UE d'ici à 2030. Plus concrètement, cet appel permet de soutenir l'installation d'une nouvelle capacité d'hydrogène durable. Seuls les projets avec

SOMMAIRE

À LA UNE	1-2
AGENDA	3
BRÈVES	3-8
APPELS À PROPOSITIONS	9-13
CONSULTATIONS PUBLIQUES	14
BIBLIOTHÈQUE	15-16

Antenne de la Collectivité de
Corse à Bruxelles
36, rue Breydel
B-1040 Bruxelles

une capacité minimale de 5 MWatt, situé en un seul endroit, seront éligibles. Ces enchères permettent à la Commission européenne d'accorder une prime fixée par le producteur de manière à compenser l'écart de prix de marché entre hydrogène gris et vert. Cette prime, inférieure ou égale à 4,5€/kg sur une période de 10 ans, permet de compenser les revenus du producteur. L'hydrogène produit peut être vendu à n'importe quel preneur, auto-consommé ou stocké. Des éléments tels que la production, la vente, le transport et le stockage peuvent être inclus dans l'enchère. Les propositions seront sélectionnées en fonction de leur prix de soumission, du plus bas au plus élevé. Le projet doit être opérationnel dans les 5 ans suivant la signature de la subvention et fonctionner normalement pendant 10 ans (sauf si le volume total d'hydrogène est atteint plus tôt). Un autre appel sera lancé au printemps 2024. Celui-ci sera révisé en fonction des résultats et des retours sur l'appel pilote.

Parallèlement à cet appel, la Commission européenne a également publié des appels sur les technologies net-zéro dans les secteurs des industries à forte intensité énergétique, des énergies renouvelables, du stockage d'énergie, du piégeage, de l'utilisation et du stockage de carbone ainsi que de la mobilité et des bâtiments neutres en carbone. Ils sont ouverts jusqu'au 8 avril 2024 et permettent de soutenir des projets de technologies net zéro en matière de décarbonation pour renforcer la capacité industrielle, le leadership technologique, la résilience de la chaîne d'approvisionnement et l'autonomie stratégique au sein de l'UE. Plusieurs thèmes spécifiques sont déclinés:

- des projets à grande, moyenne et petite échelle visant l'innovation dans les technologies et les processus à faibles émissions de carbone, la construction et l'exploitation de projets visant la capture écologique et le stockage géologique du CO₂ ou la construction et l'exploitation de technologies innovantes d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie ;
- La production industrielle clean-tech qui vise à soutenir des projets de fabrication de composants innovants de technologies propres pour l'hydrogène, les énergies renouvelables et le stockage de l'énergie ;
- des projets pilote à fort potentiel de rupture qui concernent la validation, l'essai et l'optimisation de solutions hautement innovantes en matière de décarbonation profonde dans tous les secteurs.

2

Plus d'informations dans la rubrique « Appels à propositions »



AGENDA

12 janvier : Webinaire sur l'appel Europe Créative concernant le Lab d'innovation créatif organisé par la Commission européenne, en ligne [Plus d'informations ici](#)

16 janvier : Webinaire sur l'appel Europe Créative sur le co-développement européen, organisé par la Commission européenne, en ligne - [Plus d'informations ici](#)

23 janvier : Conférence sur la mémoire de l'holocauste « Se souvenir du passé. Façonner le futur » organisée par la Commission européenne, en ligne [Plus d'informations ici](#)

24-25 janvier : Atelier des parties prenantes sur la Pollution Zéro - Suivi et perspectives organisé par la Commission européenne, Bruxelles [Plus d'informations ici](#)

24 janvier : Webinaire sur l'appel à proposition CHILD (Citoyenneté, Égalité, droits et valeurs) organisé par la Commission européenne, en ligne [Plus d'informations ici](#)

30 janvier : Session d'information sur l'appel Erasmus + Sport 2024 organisée par la Commission européenne, Bruxelles [Plus d'informations ici](#)

5-7 février : Conférence sur la recherche dans le domaine du transport routier organisée par la Commission européenne, Bruxelles [Plus d'informations ici](#)

13 février : Webinaire sur l'appel à propositions « Réseaux de villes » organisé par la Commission européenne, en ligne [Plus d'informations ici](#)

19-20 février : Conférence sur les perspectives de recherche sur l'impact du changement climatique sur la santé organisée par la Commission européenne, Bruxelles [Plus d'informations ici](#)

5 mars : Forum annuel de la Mission « Restaurer nos océans et eaux d'ici à 2030 » organisé par la Commission européenne, Bruxelles [Plus d'informations ici](#)

20-21 mars : Les journées européennes de la recherche et l'innovation organisées par la Commission européenne, Bruxelles [Plus d'informations ici](#)


NUTIZIE / BRÈVES
AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE
Synthèse des plans stratégiques 2023-2027


La Commission vient d'adopter son [rapport d'analyse](#) relatif à l'incidence prévue des plans stratégiques sur la réalisation des objectifs de la politique agricole commune (PAC) entre 2023 et 2027, en particulier ceux liés à l'environnement, au climat et aux attentes sociétales telles que le bien-être animal.

Pour rappel, l'enveloppe budgétaire de la PAC pour la période 2023-2027 s'élève à 307 milliards d'€, dont 264 milliards proviennent du budget de l'UE et 43 milliards de fonds nationaux. Dans l'ensemble, les plans stratégiques prévoient un effort conjoint important pour maintenir les revenus agricoles,

assurer une répartition plus équitable des aides vers les petites exploitations, réduire les disparités de revenus dans les secteurs les plus vulnérables et les régions défavorisées, moderniser les exploitations agricoles et renforcer la compétitivité du secteur. Plus de 10 % des paiements directs de l'UE, représentant 4 milliards d'€ par an (le double de la période précédente), seront réaffectés au moyen de paiements distributifs en faveur des petites et moyennes exploitations. 377.000 jeunes agriculteurs bénéficieront d'une aide à l'installation.

Ce rapport examine également la contribution des plans stratégiques à la réalisation des valeurs cibles de l'Union pour 2030 fixées dans la stratégie «De la ferme à la table» et dans la stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité. 32 % du budget total de la PAC sera alloué à des actions volontaires visant à promouvoir les objectifs en matière d'environnement, de climat et de bien-être animal. Dans l'ensemble, les actions contenues dans plans stratégiques contribueront aux efforts d'atténuation du changement climatique, notamment grâce des pratiques de séquestration du carbone et de stockage dans les sols et dans la biomasse. La Commission souligne néanmoins que d'autres outils tels que les fonds de cohésion de l'UE ou la facilité pour la reprise et la résilience doivent également être mobilisés pour contribuer aux ambitions du pacte vert, de la stratégie «De la ferme à la table» et de la stratégie en faveur de la biodiversité.

Plus d'informations : [ici](#)

Programme de travail 2024 relatif à la promotion des produits agricoles

Dans son [programme de travail pour 2024](#) adopté récemment, la Commission annonce qu'elle va consacrer l'année 185,9 millions d'€ en 2024 au financement d'activités de promotion des produits agroalimentaires européens durables et de haute qualité.

Cette enveloppe sera répartie entre plusieurs mesures, notamment pour des campagnes de promotion au sein de l'UE et vers des pays tiers (la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Singapour et l'Amérique du Nord seront particulièrement ciblés), des campagnes en faveur de produits issus de pratiques agricoles durables qui contribuent à réduire la dépendance à l'égard des pesticides et des antimicrobiens, à limiter la fertilisation et la pollution de l'eau, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer l'agriculture biologique et à améliorer le bien-être animal et des campagnes de promotion de la consommation de fruits et légumes frais dans le cadre d'une alimentation équilibrée.

Les appels à propositions 2024 à destination des organisations commerciales, des organisations de producteurs et des groupes agroalimentaires chargés des activités de promotion seront lancés le 18 janvier prochain et se clôtureront le 14 mai 2024.

Une journée d'information aura lieu à Bruxelles (et en ligne) les 31 janvier et 1er février 2024.

Toutes les informations, lorsqu'elles seront disponibles, pourront être consultées sur le site www.europa.corsica.



CONCURRENCE / CUNCURRENZA

Modification des règles pour les aides de minimis et les aides de faible montant en faveur des SIEG

Afin de tenir compte de l'inflation, la Commission européenne vient d'adopter des modifications sur le règlement des aides de minimis (à consulter [ici](#)) et sur le règlement sur les aides de faible montant en faveur des services d'intérêt économique général (SIEG de minimis, à consulter [ici](#)) qui portent le plafond de l'aide de minimis par entreprise sur 3 ans de 200.000 à 300.000 € et de 500.000 à 750.000 € pour le SIEG de minimis. La Commission instaure également pour ces deux règlements une obligation imposant aux États membres d'enregistrer, à partir du 1^{er} janvier 2026, les aides de minimis dans un registre central national ou au niveau de l'UE.



Prolongation partielle de l'encadrement temporaire de crise et de transition

La Commission européenne a récemment adopté une modification limitée de l'encadrement temporaire de crise et de transition en matière d'aides d'État, en prolongeant de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2024, les dispositions qui permettent aux États membres d'octroyer des montants d'aide limités et des aides destinées à compenser les prix élevés de l'énergie. Les plafonds fixés pour les montants d'aide limités seront en outre relevés de 250.000 à 280.000 € pour le secteur agricole, de 300.000 à 335.000 € pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de 2 millions à 2,25 millions d'€ pour tous les autres secteurs. A noter, que les autres dispositions concernant les soutiens de trésorerie sous la forme de garanties publiques et de prêts bonifiés et les mesures visant de réduction de la demande d'électricité, ne sont pas visées par cette décision.

Approbation d'un régime d'aides français en faveur d'investissements dans l'agriculture



La Commission a autorisé jusqu'au 31 décembre 2029 un régime d'aides français de 500 millions d'€ destiné à soutenir les investissements dans des sociétés holding actives dans la production primaire agricole. Les aides à destination des sociétés holding agricoles de petite et de moyenne taille, aux grands couvoirs qui effectueront des investissements pour améliorer le bien-être animal, et aux organismes locaux et régionaux exerçant une activité économique dans le secteur de la production agricole primaire, pourront prendre la forme de subventions directes, des bonifications d'intérêts, des prêts à taux réduit, des avances remboursables, des garanties, ainsi que des avantages fiscaux et couvriront entre 65 % et 100 % des coûts admissibles.

4

Autorisation du régime d'aide français en faveur du déploiement de l'énergie éolienne en mer

La Commission européenne a donné son accord à un régime d'aides français visant à soutenir, pour un montant de 4,1 millions d'€, la construction et l'exploitation de 2 parcs éoliens flottants dans le golfe du Lion. Ces 2 parcs éoliens en mer, sélectionnés en 2024 à l'issue d'une procédure d'appels d'offre, devront avoir une capacité de 230 à 280 MW et produire 1,1 TWh d'électricité renouvelable par an. La mesure sera d'application pour une durée de 20 ans.

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

30 ans de citoyenneté européenne



La citoyenneté de l'Union, l'une des réalisations phares du Traité de Maastricht, a 30 ans cette année. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, les citoyens de l'Union bénéficient sur l'ensemble du territoire de l'UE, d'un ensemble de droits et d'avantages comme le droit à la non-discrimination en raison de la nationalité, le droit de circuler et de séjourner librement dans l'UE, le droit de vote et d'éligibilité lors des élections au Parlement européen et des élections locales, le droit à la protection consulaire, le droit d'adresser une pétition au Parlement européen ou de déposer une plainte auprès du Médiateur européen, le droit de lancer ou de soutenir une initiative citoyenne européenne et le

droit de contacter toute institution de l'Union et de recevoir une réponse de celle-ci. Pour marquer cet anniversaire la Commission vient de présenter un [rapport](#) (disponible uniquement en anglais) qui souligne les progrès accomplis et a invité à mettre en œuvre un panel de mesures visant à renforcer les droits liés à la citoyenneté de l'Union dans l'ensemble de l'Union et notamment une [proposition](#) de modification de la directive sur la protection consulaire de 2015 afin de protéger et de soutenir les citoyens de l'Union à l'étranger en temps de crise, de nouvelles [orientations](#) sur le droit à la libre circulation, un [guide](#) des bonnes pratiques électorales pour les citoyens handicapés, un [recueil](#) de bonnes pratiques en matière de vote électronique ainsi qu'un [guide](#) de la citoyenneté de l'Union. La Commission a également saisi cette occasion pour présenter les résultats d'une enquête d'opinions [Eurobaromètre](#) sur la citoyenneté et la démocratie, qui met en exergue la sensibilisation des citoyens de l'Union aux droits liés à leur citoyenneté : 87 % des personnes interrogées déclarant avoir le sentiment d'être des citoyens de l'UE.

Erasmus + : appel 2024

La Commission européenne a publié le 28 novembre dernier l'appel à propositions Erasmus + 2024 en faveur de la mobilité et de l'apprentissage. Cet appel doté d'un budget de 4,3 milliards d'€ vise à encourager la mobilité des apprenants, des enseignants et du personnel dans le secteur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Les sujets de l'appel sont répartis en 4 volets :

- action clé n°1 : la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation
- action clé n°2 : la coopération entre organisations et institutions
- action clé n°3 : le Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- les actions Jean Monnet.

En vue de répondre aux effets de l'inflation pour les étudiants, le montant des bourses sera rehaussé de 5,9% pour les actions de mobilité, s'additionnant ainsi avec une hausse de 12.27% opérée en 2023.

La Commission européenne incite fortement le verdissement des déplacements des bénéficiaires en augmentant la contribution de l'UE en faveur d'un itinéraire plus durable. La contribution financière sera également rehaussée pour les bénéficiaires situés dans des zones insulaires, éloignées ou sans option ferroviaire.

Erasmus+ continuera en 2024 à soutenir l'Ukraine par le biais d'initiatives visant à développer la mobilité de l'apprentissage, la lutte contre la désinformation ou la promotion de l'intégration des réfugiés.

Le nouvel appel souligne que les bénéficiaires et l'ensemble des activités du programme doivent respecter les valeurs de l'UE en termes de dignité humaine, liberté, démocratie, égalité et respect des droits de l'homme.

Plus d'informations dans la rubrique « Appels à propositions »

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

Plan d'action sur les talents et les compétences



L'UE fait face à une pénurie persistante de compétences dans divers secteurs et niveaux d'expertise stratégiques, notamment dans le domaine des transitions verte et numérique. Alors que la transition écologique devrait créer entre 1 et 2,5 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2030, la Commission européenne évalue le manque d'employés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication à 11 millions par rapport à son objectif de 20 millions d'ici à 2030. La Commission européenne a de fait identifié 42 professions en pénurie à l'échelle de l'UE.

La Commission européenne a présenté un [plan d'action](#) sur les talents et les compétences pour attirer des compétences et des talents issus des États tiers de l'UE. Ce plan d'action inclue une [proposition de règlement](#) concernant la mise en place d'un « réservoir européen de talents » (« *EU Talent Pool* ») qui devrait permettre de faciliter la mise en correspondance de ressortissants qualifiés de pays tiers avec des employeurs européens en se basant notamment sur les besoins du marché du travail, d'améliorer la coopération avec les États tiers en termes de migration légale et de soutenir les processus de recrutement en protégeant les travailleurs étrangers contre toute pratique abusive. La Commission européenne prévoit également de formuler des recommandations à l'adresse des États membres en vue de faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications, spécialement dans les métiers en pénurie. Afin de développer la mobilité à des fins d'apprentissage, la Commission européenne a présenté au Conseil de l'UE une proposition de recommandation intitulée « [Europe on the Move](#) » qui vise à rendre l'UE plus attrayante en termes de destination d'apprentissage, mais aussi à intégrer la mobilité éducative dans tous les parcours académiques et éducatifs et ainsi augmenter la part de bénéficiaires.

Plus d'informations : [ici](#)

ÉNERGIE / ENERGIA

Plan d'action pour les réseaux

Le [plan REPowerEU](#) a fixé un objectif de 42,5% de part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2030. Pour atteindre cet objectif, la Commission européenne a présenté plusieurs initiatives, dont un plan d'action sur les réseaux énergétiques le 28 novembre dernier. Les ambitions de l'UE concernant la capacité de production éolienne et solaire de 1.000 GWatt ainsi que l'augmentation de 60% de la consommation d'électricité d'ici à 2030 rendent en effet nécessaire de moderniser les réseaux électriques afin qu'ils opèrent la transition vers un système plus décentralisé, numérisé et résilient.



6

La Commission européenne estime les besoins en financement pour moderniser les réseaux énergétiques à 584 milliards d'€ d'ici à 2030. Dans son plan d'action, elle identifie plusieurs actions clés :

- accélérer la mise en œuvre des projets d'intérêt commun en impliquant un pilotage politique, un renforcement du suivi, et davantage de projets ;
- améliorer la planification à long terme en intégrant davantage d'énergies renouvelables dans le système énergétique et en répondant à la demande croissante d'électrification ;
- introduire des incitations réglementaires tels des investissements anticipatifs ou le partage transfrontalier des coûts pour stimuler les projets en mer ;
- encourager une meilleure utilisation des réseaux grâce à davantage de transparence, une amélioration des tarifs de réseau pour des réseaux plus intelligents et efficaces, et la promotion des technologies innovantes ;
- améliorer l'accès au financement ;
- encourager l'accélération des procédures d'octroi de permis en fournissant un appui technique aux autorités et des orientations pour impliquer davantage les parties prenantes et les communautés ;
- améliorer les chaînes d'approvisionnement par l'harmonisation des normes de fabrication.

Plus d'informations : [ici](#)

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

Surveillance des forêts



D'après le [rapport](#) sur les incendies de forêts de 2022, près de 900.000 hectares de terres ont été brûlés dans l'UE en 2022. Forte de ce constat, la Commission européenne a présenté, le 22 novembre dernier, une [proposition](#) de règlement sur la surveillance des forêts afin d'établir une base de connaissances à destination des États membres, des propriétaires de forêts et des gestionnaires forestiers pour leur permettre d'améliorer leurs réponses aux pressions croissantes sur les forêts et de renforcer la résilience de ces écosystèmes.

Le cadre de surveillance repose sur une collecte de données sur les forêts grâce à une combinaison de technologies d'observation de la Terre et de mesures au sol. Cette approche permettra d'obtenir des informations actualisées sur les perturbations naturelles et les catastrophes forestières, afin d'appuyer la prise de décision et la mise en œuvre de politiques forestières.

Aucune nouvelle exigence administrative directe n'est prévue pour les entreprises, les propriétaires forestiers et les gestionnaires de forêts. En revanche, elle devrait permettre des avantages économiques en permettant aux acteurs du secteur forestier de commercialiser leurs services écosystémiques. Les gestionnaires de forêts pourront, par exemple, commercialiser l'absorption de carbone, contribuant ainsi à l'effort global de stockage du carbone et à la lutte contre le changement climatique.

Parallèlement, la Commission a adopté une [proposition](#) de mise à jour de la gouvernance forestière de l'UE. Cette initiative vise à créer un groupe d'experts des États membres chargé de traiter toutes les questions forestières.

Cette proposition doit maintenant être examinée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE.

Accord sur le règlement européen sur la restauration de la nature

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté, après de nombreux débats, un [accord](#) sur le règlement sur la restauration de la nature qui vise à mettre en place. Cette réglementation a pour objectif la mise en place de mesures de restauration qui concerneront dans un premier temps 20% des zones terrestres et marines de l'UE d'ici à 2030 et s'appliqueront à l'ensemble des écosystèmes nécessitant une restauration d'ici à 2050. Les cibles des mesures de restauration sont à l'horizon 2030 :

- aucune perte nette d'espaces verts urbains ou du couvert arboré urbain;
- l'identification et la suppression des obstacles à la confluence des eaux de surfaces afin de rétablir au moins 25.000 km de rivières à écoulement libre;
- la fin du déclin des pollinisateurs pour une croissance de leur population ;
- la hausse des indicateurs (papillons et oiseaux, stocks de carbone captés, diversité des éléments paysagers, tourbières drainées) des agroécosystèmes ;
- la progression de certains indicateurs relatifs aux écosystèmes forestiers (bois mort debout et couché, forêts à structure étagée/irrégulière, connectivité forestière, stock de carbone organique).

Les États membres ont pour mission de surveiller à l'aide d'indicateurs l'état des habitats, espèces et surfaces pour lesquels des mesures de restauration sont mises en œuvre à travers notamment des plans nationaux de restauration, qui devront contenir plusieurs volets :

- des mesures de restauration, de non-détérioration et un calendrier de mise en œuvre aux horizons 2030, 2040 et 2050 ;
- les modes de financement envisagés pour la mise en place de ces actions ;
- l'implication du public et des parties prenantes à la préparation de ces plans.

La Commission et l'Agence européenne pour l'environnement mesureront les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de restauration et feront un rapport tous les 3 ans au Parlement et au Conseil. Par ailleurs, la Commission devra présenter un an après l'entrée en vigueur du texte un rapport concernant les besoins de financement et les ressources de l'UE pour répondre aux objectifs de ce règlement. Cet accord doit maintenant être formellement adopté au sein des 2 institutions avant d'entrer en vigueur.

Plus d'informations : [ici](#)

MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME / MERCATU INTERNU, INDUSTRIA, IMPRESARIATU È PME

Nouveau cadre européen pour la protection des produits artisanaux et industriels



Adopté le 18 octobre dernier (voir la rubrique « *Bibliothèque* » du numéro 159 des Échos d'Europe d'octobre dernier), le [règlement](#) relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels est entré en vigueur dans toute l'UE le 16 novembre 2023. Ce règlement permet ainsi de protéger uniformément les dénominations des produits artisanaux et industriels, telles que la porcelaine de Limoges, au moyen d'un seul enregistrement unique couvrant l'ensemble du territoire européen, au lieu des multiples démarches qui devaient être faites auparavant dans chaque État membre de l'UE.

Le règlement définit les « *produits artisanaux et industriels* » comme des produits fabriqués entièrement à la main, à l'aide d'outils manuels ou numériques, par des moyens mécaniques, pourvu que la contribution manuelle soit une composante importante du produit fini, ou des produits fabriqués de manière normalisée, y compris la production en série et au moyen de machines.

Pour bénéficier de cette indication géographique, le produit artisanal ou industriel doit répondre aux 3 critères suivants :

- être originaire d'un lieu, d'une région ou d'un pays déterminé ;
- sa qualité, sa réputation ou une autre caractéristique déterminée doit être essentiellement attribuable à son origine géographique ;
- au moins 1 des étapes de production du produit doit avoir lieu dans l'aire géographique délimitée.

Les indications géographiques inscrites dans le registre des indications géographiques de l'Union pour les produits artisanaux et industriels seront protégées contre l'utilisation commerciale directe ou indirecte de l'indication géographique à l'égard de produits non couverts par l'enregistrement, l'usurpation, l'imitation ou l'évocation de la dénomination protégée en tant qu'indication géographique, et toute autre pratique susceptible d'induisant le consommateur en erreur quant à la véritable origine du produit. Cette protection s'appliquera aussi aux noms de domaines et aux produits vendus dans le cadre de la vente à distance.

8

Le processus d'examen des demandes d'enregistrement se déroulera en 2 étapes : les producteurs artisanaux et industriels déposeront leur demande d'indication géographique auprès des autorités désignées des États membres qui soumettront, après évaluation approfondie, la demande auprès de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle ([EUIPO](#)).

Les producteurs pourront déclarer eux même la conformité de leurs produits au cahier des charges et y apposer un logo distinct; à charge pour les autorités nationales d'effectuer les contrôles et de prévoir des amendes en cas d'infractions. Ils pourront également bénéficier d'une protection internationale tant sur les marchés des pays tiers qui sont parties à l'acte de Genève de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et que dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux.

Plus d'informations : [ici](#)

Cette proposition doit être examinée et adoptée par les colégislateurs européens, le Parlement européen et le Conseil de l'UE.

Plus d'informations : [ici](#)



CHJAMA À PRUPOSTA / APPELS À PROPOSITIONS

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHES / AFFARI MARITTIMI È PESCA

EMFAF-2023-PIA-MSP – [Projets de planification spatiale maritime](#) - Échéance : 27/02/2024

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE

IMCAP-2024-INFOME – [Soutien aux actions d'information relatives à la politique agricole commune \(IMCAP\)](#) - Échéance : 9/01/2024

CITOYENS, ÉGALITÉ, DROITS ET VALEURS / CITATINI, PARITÀ, DIRITTI È VALORI

CERV-2024-GE - [Promouvoir l'égalité femmes-hommes](#) – Échéance : 29/02/2024

CERV-2024-CITIZENS-VALUES – [Organisations de la société civile actives dans la protection et la promotion des valeurs de l'Union : appel aux intermédiaires](#) - Échéance : 7/03/2024

CERV-2024-CHILD – [Droits de l'enfant et participation des enfants](#) - Échéance : 26/03/2024

CERV-2024-CITIZENS-TOWN-NT – [Réseaux de villes](#) – Échéance : 18/04/2024

CERV-2024-DAPHNE – [Prévenir et combattre les violences basées sur le genre et les violences envers les enfants](#) – Échéance : 24/04/2024

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

Erasmus + - Action clé n° 1 : mobilité à des fins d'éducation et de formation

ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT-FP – [Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur](#)
Échéance : 25/01/2024 ; 28/01/2025 ; 27/01/2026 ; 26/01/2027

Erasmus + - Action clé n° 2 : coopération entre organisations et établissements

ERASMUS-EDU-2024-EUR-UNIV – [Universités européennes](#) - Échéance : 6/02/2024

ERASMUS-EDU-2024-CBHE – [Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur](#)
Échéance : 8/02/2024

ERASMUS-EDU-2024-PEX-EMJM-MOB – [Masters communs Erasmus Mundus](#)
Échéance : 15/02/2024

ERASMUS-EDU-2024-CB-VET – [Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels \(EFP\)](#) - Échéance : 29/02/2024

ERASMUS-YOUTH-2024-CB – [Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse](#)
Échéance : 6/03/2024

ERASMUS-EDU-2024-PI-ALL-INNO – [Partenariats pour l'innovation : alliances](#) - Échéance : 7/03/2024

ERASMUS-EDU-2024-PEX-TEACH-ACA – [Académie Erasmus + pour les enseignants](#)
Échéance : 6/06/2024

Erasmus + - Action clé n°3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

ERASMUS-EDU-2024-POL-EXP – [Expérimentations politiques européennes](#) - Échéance : 4/06/2024

Erasmus + - Actions Jean Monnet

ERASMUS-JMO-2024-OFET-LEARNING-EU – [Actions de Jean Monnet dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation : initiatives d'apprentissage de l'UE](#) - Échéance : 1/02/2024

ERASMUS-JMO-2024-NETWORKS-HEI-NON-EU-AFRICA – [Réseau Jean Monnet sur la politique extérieure : UE-Afrique](#) - Échéance : 1/02/2024

ERASMUS-JMO-2024-NETWORKS-HEI-NON-EU-LATIN-AMERICA – [Réseau Jean Monnet sur la politique extérieure : UE-Amérique latine](#) - Échéance : 1/02/2024
 ERASMUS-JMO-2024-NETWORKS-HEI-EU – [Réseau Jean Monnet sur la politique intérieure : une économie au service des personnes](#) - Échéance : 1/02/2024

Corps européen de solidarité

ESC-SOLID-2024-VTHPA - [Équipes de Volontariat dans les Zones de Santé Hautement Prioritaires](#)
 Échéance : 8/02/2024

ESC-HUMAID-2024-VOLUN - [Bénévolat en soutien aux opérations d'aide humanitaire](#)
 Échéance : 16/04/2024

ESC-HUMAID-2021-QUAL-LABEL-FP – [Label Qualité Aide Humanitaire](#)
 Échéance : 24/09/2024

Europe Créative - MEDIA

CREA-MEDIA-2024-MARKETNET – [Marchés et réseau](#) - Échéance : 18/01/2024

CREA-MEDIA-2024-DEVVGIM – [Jeux vidéo et développement de contenus immersifs](#)
 Échéance : 24/01/2024

CREA-MEDIA-2024-INNOVBUSMOD – [Outils et modèles économiques innovants](#)
 Échéance : 25/01/2024

CREA-MEDIA-2024-CODEV – [Co-développement européen](#) – Échéance : 6/03/2023

CREA-MEDIA-2024-VODNET – [Réseaux et opérateurs européens de VOD](#) - Échéance : 9/04/2024

CREA-MEDIA-2024-FESTNET – [Réseaux de festivals européens](#) - Échéance : 11/04/2024

CREA-MEDIA-2024-FILMDIST – [Distribution de films européens](#) – Échéance : 25/04/2024

CREA-MEDIA-2024-TVONLINE – [Contenu TV et en ligne](#) - Échéance : 14/05/2024

CREA-MEDIA-2024-FILMOVE – [Films on the Move](#) - Échéance : 18/07/2024

Europe Créative - Culture

CREA-CULT-2024-COOP-2 – [Projets de coopération européenne à moyenne échelle](#)
 Échéance : 23/01/2024

CREA-CULT-2024-COOP-1 – [Projets de coopération européenne à petite échelle](#)
 Échéance : 23/01/2024

CREA-CULT-2024-PECE – [Entités culturelles paneuropéennes](#) - Échéance : 31/01/2024

CREA-CULT-2024-PLAT – [Plateformes européennes de promotion des artistes émergents](#)
 Échéance : 31/01/2024

CREA-CULT-2024-NET – [Réseaux européen d'organisations culturelles et créatives](#)
 Échéance : 7/03/2024

Europe Créative - Transsectoriel

CREA-CROSS-2024-JOURPART-COLLABORATIONS – [Partenariats journalistiques – Collaborations](#)
 Échéance : 14/02/2024

CREA-CROSS-2024-JOURPART-PLURALISME – [Partenariats journalistiques – Pluralisme](#)
 Échéance : 14/02/2024

CREA-CROSS-2024-MEDIALITERACY – [Éducation aux médias](#) - Échéance : 7/03/2024

CREA-CROSS-2024-INNOVLAB – [Laboratoire d'innovation](#) - Échéance : 25/04/2024

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

ESF-2023-HOMELESS – [Pratiques d'innovation sociale pour lutter contre le sans-abrisme](#)

Échéance : 11/01/2024

ÉNERGIE / ENERGIA

Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe

CEF-E-2023-CBRENEW-PREPSTUDIES – [Études préparatoires sur les énergies renouvelables transfrontalières](#) - Échéance : 9/01/2024

Échéance : 9/01/2024

Semaine européenne de l'énergie durable

[Organisation d'une session politique](#) – Échéance : 19/01/2024

[Prix de la Semaine européenne de l'énergie durable](#) – Échéance : 1/02/2024

MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

CEF-T-2023-COMPGEN – [Projets sur le réseau global](#) (ports maritimes, rail, route, terminaux route-rail et plateformes de logistique multimodale)

Échéance : 30/01/2024

CEF-T-2023-SUSTMOBGEN – [Actions liées à la mobilité durable et multimodale](#)

Échéance : 30/01/2024

CEF-T-2023-SAFEMOBGEN – [Actions liées à la mobilité sûre et sécurisée](#)

Échéance : 30/01/2024

CEF-T-2023-SIMOBGEN – [Actions liées à la mobilité intelligente et interopérable](#)

Échéance : 30/01/2024

POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIONALE È URBANA

11

IMREG-2023-INFOME – [Mesures d'information sur la politique de cohésion de l'UE 2023](#)

Échéance : 9/01/2024

I3-2023-CAP2b - [I3 : Renforcement des capacités](#) - Échéance : 15/02/2024

RECHERCHE ET INNOVATION / RICERCA È INNOVAZIONE

Actions Marie Curie

HORIZON-MSCA-2023-COFUND-01-01 – [COFUND 2023](#) – Échéance : 8/02/2024

HORIZON-MSCA-2023-SE-01-01 – [Échange de personnel](#) – Échéance : 28/02/2024

Climat, énergie et mobilité

HORIZON-CL5-2024-D1-01 – [Sciences climatiques et réponses](#) - Échéance : 5/03/2024

HORIZON-CL5-2024-D3-01 – [Approvisionnement énergétique durable, sûr et compétitif 2024](#)

Échéance : 16/01/2024

CLIMAREST – [2nd appel pour les projets de répliation](#) – Échéance : 9/02/2024

P2R – [Voies de résilience \(P2R\)](#) - Échéance : 22/02/2024

CLIMAAX – [Evaluation des risques climatiques pour chaque région européenne](#)

Échéance : 8/03/2024

HORIZON-CL5-2024-D5-01 - [Des solutions propres et compétitives pour tous les modes de transport](#)

Échéance : 18/04/2024

HORIZON-CL5-2024-D2-01 - [Solutions intersectorielles pour la transition climatique](#)

Échéance : 18/04/2024

HORIZON-CL5-2024-D4-01 - [Utilisation efficace, durable et inclusive de l'énergie](#)

Échéance : 18/04/2024

Culture, créativité et société inclusive

HORIZON-CL2-2024-DEMOCRACY – [Recherche innovante sur la démocratie et la gouvernance](#)

Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL2-2024-TRANSFORMATIONS-01 – [recherche innovante sur les transformations sociales et économiques](#) – Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL2-2024-HERITAGE-01 – [Recherche innovante sur le patrimoine culture et les industries créatives et culturelles](#) – Échéance : 7/02/2024

Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche

HORIZON-WIDERA-2023-TALENTS-01 – [ERA Chairs](#) - Échéance: 7/03/2024

HORIZON-WIDERA-2023-ACCESS-06-01 – [Hop on Facility](#) - Échéance: 26/09/2024

ERC - conseil européen de la recherche

ERC-2024-POC – [Preuve de concept](#) – Échéance : 14/03/2024

ERC-2024-PERA - [Prix ERC d'engagement public avec la recherche](#) - Échéance : 21/02/2024

Fonds de l'innovation

InnovFund-2023-AUC-RFNBO-Hydrogen - [Enchères sur l'hydrogène renouvelable \(RFNBO\)](#)

Échéance : 8/02/2024

INNOVFUND-2023-NZT-GENERALLSP – [Projets à grande échelle en matière de décarbonation](#)

Échéance : 8/04/2024

INNOVFUND-2023-NZT-GENERALMSP – [Projets à moyenne échelle en matière de décarbonation](#)

Échéance : 8/04/2024

INNOVFUND-2023-NZT-GENERALSSP – [Projets à petite échelle en matière de décarbonation](#)

Échéance : 8/04/2024

INNOVFUND-2023-NZT-MANUFACTURING – [Production industrielle Clean Tech](#)

Échéance : 8/04/2024

INNOVFUND-2023-NZT-PILOTS – [Projets pilotes](#) – Échéance : 8/04/2024

Infrastructures de recherche

HORIZON-INFRA-2024-TECH-01 - [Nouvelle génération d'instruments, d'outils, de méthodes et de solutions numériques avancées pour les Infrastructures de recherche](#) – Échéance : 12/03/2024

HORIZON-INFRA-2024-DEV-01 - [Développer, consolider et optimiser le paysage européen des infrastructures de recherche, en maintenant le leadership mondial](#) - Échéance : 12/03/2024

HORIZON-INFRA-2024-EOSC-01 - [Permettre un écosystème EOSC opérationnel, ouvert et équitable](#)
Échéance : 12/03/2024

Numérique, Industrie, Espace

HORIZON-EUROHPC-JU-2023-COE-03 – [Centres d'Excellence pour les Applications HPC Exascale](#)
Échéance : 9/01/2024

HORIZON-EUROHPC-JU-2023-INTER-02 – [Action d'innovation dans le domaine des interconnexions à faible latence et à grande largeur de bande](#) - Échéance : 31/01/2024

HORIZON-CL4-2024-RESILIENCE-01 – [Des chaînes de valeur résilientes](#) - Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-RESILIENCE-01-TWO-STAGE – [Des chaînes de valeur résilientes](#) (candidature en 2 étapes) - Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-TWIN-TRANSITION-01 – [Double transition vert et numérique 2024](#)

Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-TWIN-TRANSITION-01-TWO-STAGE – [Double transition vert et numérique 2024](#) (candidature en 2 étapes)

Échéance : 7/02/2024

HORIZON-CL4-2024-DIGITAL-EMERGING-01 - [Technologies numériques et émergentes pour la compétitivité et adaptées au Green Deal](#) – Échéance : 19/03/2024

HORIZON-CL4-2024-DATA-01 - [Technologies de données et informatiques de pointe au monde](#)

Échéance : 19/03/2024

HORIZON-CL4-2024-SPACE-01 - [Autonomie stratégique dans le développement, le déploiement et l'utilisation d'infrastructures, de services, d'applications et de données spatiales mondiales 2024](#)

Échéance : 21/03/2024

Santé

HORIZON-JU-IHI-2023-05 – [5ème appel de l'initiative pour une santé innovante](#)

Échéance : 16/01/2024

HORIZON-HLTH-2024-IND-06 - [Une industrie compétitive liée à la santé](#) – Échéance : 11/04/2024

HORIZON-HLTH-2024-DISEASE-08 - [Lutter contre les maladies](#) – Échéance : 11/04/2024

HORIZON-HLTH-2024-TOOL-11 - [Outils et technologies pour une société saine](#) - Échéance : 11/04/2024

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES / RETI DI CUMUNICAZIONE, CUNTENUTU È TECNULUGIE

Compétences numériques avancées

DIGITAL-EUROHPC-JU-2023-ACADEMY-02-01 – [Académie de formation virtuelle EuroHPC](#)

Échéance : 6/06/2024

DIGITAL-2023-SKILLS-05 – [Compétences numériques avancées](#) - Échéance : 21/03/2024

13

Déploiement et meilleure utilisation des capacités numériques - interopérabilité

DIGITAL-2023-CLOUD-DATA-AI-05-DATATOURISM – [Espace de données pour le tourisme](#)

Échéance : 23/01/2024

DIGITAL-2023-CLOUD-DATA-AI-05-CULTHERITAGE – [Espace de données pour le patrimoine culturel](#)

Échéance : 23/01/2024

Intelligence artificielle

DIGITAL-EUROHPC-JU-2023-AISC-03-01 - [Centre de support pour les applications d'intelligence artificielle \(IA\) basées sur le HPC](#) – Échéance : 27/02/2024

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / SALUTE È SICURITÀ ALIMINTARE

EU4H-2024-OG - [Contribution financière au fonctionnement des organisations non gouvernementales de santé mettant en œuvre un ou plusieurs objectifs spécifiques du règlement 2021/522](#)

Échéance : 31/01/2024



CONSULTAZIONE PUBBLICHE / CONSULTATIONS PUBLIQUES

ACTION POUR LE CLIMAT / AZZIONE PER U CLIMA

[Résilience sociétale - gérer les risques climatiques dans l'UE](#) - Échéance : 14/01/2024

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE / AFFARI MARITTIMI È PESCA

[Protection des fonds marins contre le chalutage de fond par les navires de pêche – évaluation](#)

Échéance : 9/01/2024

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

[Corps européen de solidarité – évaluation des programmes en cours et des programmes précédents](#)

Échéance : 5/02/2024

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

[Évaluation du FSE et de l'initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020](#) - Échéance : 9/01/2024

ÉNERGIE / ENERGIA

[Exigences en matière d'étiquetage énergétique applicables aux chaudières à combustible solide](#)

(réexamen) - Échéance : 21/12/2023

[Efficacité énergétique – exigences d'écoconception applicables aux chaudières à combustible solide](#)

(réexamen) - Échéance : 21/12/2023

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

[Polluants organiques persistants – limites et dérogations applicables aux SPFO](#) - Échéance : 1/01/2024

[Nouveau cadre de l'UE pour la surveillance des forêts et plans stratégiques](#) - Échéance : 29/01/2024

[Protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles – Évaluation](#)

Échéance : 8/03/2024

JUSTICE ET CONSOMMATEURS / GHJUSTIZIA È CUNSUMATORI

[Protection consulaire - révision des règles de l'UE](#) - Échéance : 6/02/2024

MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

[Transports durables - révision de la directive sur les transports combinés](#) - Échéance : 11/01/2024

[Voyages – amélioration de la protection des passagers et de leurs droits](#) - Échéance : 29/01/2024

POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIUNALE È URBANA

[Réduction des disparités au sein de l'UE – 9ème rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale](#)

Échéance : 28/12/2023

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / SALUTE È SICURITÀ ALIMINTARE

[Bien-être des animaux – protection des animaux pendant le transport](#) - Échéance : 6/02/2024

[Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire \(HERA\) – Réexamen](#)

Échéance : 19/02/2024



BIBBIUTEA / BIBLIOTHÈQUE

ACTION POUR LE CLIMAT / AZZIONE PER U CLIMA

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2776 de la Commission du 12 octobre 2023 modifiant le règlement \(UE\) 2015/757 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime et de toute autre information utile](#)

[Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du Fonds pour l'innovation en 2022](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES / AFFARI ECUNOMICHI È FINANZIARI

[Communication de la Commission Examen annuel 2024 de la croissance durable](#)

[Communication de la Commission relative aux projets de plans budgétaires pour 2024: évaluation globale](#)

[Règlement \(UE\) 2023/2631 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 sur les obligations vertes européennes et la publication facultative d'informations pour les obligations commercialisées en tant qu'obligations durables sur le plan environnemental et pour les obligations liées à la durabilité](#)

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE / AFFARI MARITTIMI È PESCA

[Règlement \(UE\) 2023/2720 du Conseil du 27 novembre 2023 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits de la pêche pour la période 2024-2026](#)

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2462 de la Commission du 22 août 2023 complétant le règlement \(UE\) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil par des précisions relatives aux modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour certains stocks démersaux en Méditerranée occidentale](#)

[Rapport spécial 25/2023 – La politique aquacole de l'UE – Une production qui stagne et des résultats mitigés malgré la hausse des financements de l'UE et réponses de la Commission européenne](#)

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICULTURA È SVILUPPU RURALE

[Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de l'article 45 du règlement \(UE\) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune](#)

[Rapport de la Commission « Synthèse des plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027: effort conjoint et ambition collective »](#)

CONCURRENCE / CUNCURRENZA

[Communication de la Commission – Modification de l'encadrement temporaire de crise et de transition pour les mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine](#)

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

[Conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique](#)

[Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la promotion de l'intégration de la jeunesse dans les processus décisionnels de l'Union européenne](#)

[Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne](#)

[Conclusions du Conseil sur le renforcement de la dimension culturelle et créative du secteur européen des jeux vidéo](#)

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

[Décision \(UE\) 2023/2528 du Conseil du 9 octobre 2023 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres](#)

[Recommandation du Conseil du 12 juin 2023 relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne](#)

[Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale](#)

[Communication de la Commission sur les compétences et la mobilité des talents](#)

ÉNERGIE / ENERGIA

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2639 de la Commission du 19 septembre 2023 modifiant le règlement délégué \(UE\) 2022/2202 complétant le règlement \(UE\) 2021/1153 du Parlement européen et du Conseil par l'établissement d'une liste de projets transfrontières sélectionnés dans le domaine des énergies renouvelables](#)

[Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement \(UE\) 2022/2577 établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables](#)

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

[Recommandation \(UE\) 2023/2585 de la Commission du 6 octobre 2023 sur l'amélioration du taux de retour des téléphones portables, tablettes et ordinateurs portables usagés et hors d'usage](#)

[Rapport de la Commission sur le réexamen de la directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques](#)

MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME / MERCATU INTERNU, INDUSTRIA, IMPRESARIATU È PME

[Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°28/2023: Marchés publics dans l'UE – Recul de la concurrence pour les contrats de travaux, de biens et de services passés entre 2011 et 2021 et réponses de la Commission européenne](#)

16

MIGRATION ET AFFAIRES INTERIEURES /

[Proposition de règlement portant création d'un réservoir européen de talents et annexe](#)

MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

[Directive \(UE\) 2023/2661 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 modifiant la directive 2010/40/UE concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport](#)

POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIONALE È URBANA

[Proposition modifiée de règlement relatif à un mécanisme de résolution des obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier \(disponible en anglais uniquement\)](#)

RELANCE / RILANCIU

[Rapport spécial de la Cour des Comptes européenne n°26/2023 — Le cadre de suivi de la performance de la facilité pour la reprise et la résilience – Efficace pour mesurer l'évolution de la mise en œuvre, mais insuffisant pour juger de la performance et réponses de la Commission européenne](#)

SEMESTRE EUROPÉEN / SIMESTRU AUROPEU

[Communication de la Commission Examen annuel 2024 de la croissance durable](#)